

Image not found or type unknown



Liquidation de la communauté

Par **montroulez_old**, le **15/08/2007** à **18:24**

suite a un divorce prononce au moi de mai 2007
1 je me suis apercu que trois mois avant l
etat des comptes bancaires etabli par le notaire au 31 1 2005 soit au 1 9 2004
la somme
que nous avions en commun a diminuee de 26 000
quel sont les recours possible le notaire
me dit que c est trop vieux
je ai bien sur pas accepte cette chose
2 mon ex presente un
papier de son pere avec une donation de 20000e sans fournir aucun justificatifs est ce
incroyable d autant que la somme a ete bien gonfle